



# RAPPORT FINAL

**Déclaration de Tachkent et engagement à agir en faveur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie  
Transformer l'éducation et la petite enfance (ECCE):**

Progrès et perspectives pour l'Afrique

5 à 7 juin 2024

Mahé,  
République des Seychelles





# TABLE DES MATIÈRES

- 1** Introduction
- 2** Objectifs
- 3** Structure et méthode
- 4** Progrès
- 9** Questions critiques
- 10** Cérémonie de clôture
- 12** Conclusion
- 13** Highlights of the Workshop

# INTRODUCTION

La “ Déclaration de Tachkent et les engagements à agir pour transformer l'éducation et la protection de la petite enfance “ (WCECCE,2023) fournit le schéma directeur d'un cadre global pour faire progresser l'EPPE et favoriser le développement holistique des jeunes enfants en s'alignant sur les cibles des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030. En reconnaissance du rôle crucial de l'EPPE pour façonner l'avenir du monde et de la Déclaration de Tachkent pour la transformation de l'EPPE en assurant un accès équitable à une EPPE de qualité, en renforçant le système de formation du personnel de l'EPPE, en innovant et en transformant les politiques et les pratiques, en adoptant une approche multisectorielle coordonnée de l'élaboration des politiques, en finançant les dispositions relatives à l'EPPE et en développant des systèmes de gestion des données, cet atelier régional a été conçu.

L'objectif principal de l'atelier était de lancer une première tentative d'évaluation de l'état de la mise en œuvre de la “Déclaration de Tachkent et des engagements à l'action” dans les pays participants. Il a également ouvert des possibilités de collaboration accrue et de partage des connaissances sur les réussites, les meilleures pratiques et les défis à relever dans la mise en œuvre des initiatives d'EPPE. Il a fourni une plateforme pour explorer les stratégies et les actions pour propulser la région vers l'avant dans la réalisation de ses objectifs d'EPPE avec le soutien de l'IECD en tant qu'institut de catégorie 2 de l'UNESCO pour l'EPPE.

L'atelier s'est tenu dans la République des Seychelles du 5 au 7 juin 2024. L'événement a réuni des hauts fonctionnaires, des partenaires de l'UNESCO et des experts de l'EPPE des 16 pays participants impliqués dans la planification stratégique et la mise en œuvre des dispositions, programmes et services d'EPPE.



# OBJECTIFS

L'atelier a permis aux participants de:

- Comprendre les progrès et les défis de la mise en œuvre de la "Déclaration de Tachkent et des engagements à l'action" dans les pays participants
- Identifier les domaines critiques pour l'assistance technique et le soutien afin d'activer les développements dans le domaine de l'éducation et de la protection de la petite enfance
- Développer la collaboration régionale et les mécanismes de partage des connaissances pour une mise en œuvre efficace de l'EPPE



# STRUCTURE ET MÉTHODE

L'atelier s'est articulé autour de deux événements principaux : une cérémonie d'ouverture qui s'est déroulée dans la splendeur de l'hôtel Savoy & Spa Resort et des sessions de présentation et de discussion qui se sont déroulées au centre de conférence de la Seychelles Training Corporation (STC).

La cérémonie d'ouverture a évoqué l'esprit de collaboration et d'engagement dans le développement des enfants. Les remarques de bienvenue de Mme Shirley Choppy ont souligné l'intention de l'atelier de promouvoir la solidarité et l'engagement. M. Borhene Chakroun, Directeur de la Division des politiques et des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie du Secrétariat de l'UNESCO, a communiqué par le biais d'un message vidéo les étapes critiques du développement de la petite enfance dans l'éducation de l'enfant. Il a salué le formidable leadership des Seychelles et de l'IECD, ainsi que les accords de partenariat avec l'UNESCO.

Ce message a été suivi par le lancement de CBiSS, un système d'information en ligne sur les prestations de garde d'enfants produit par l'IECD, en partenariat avec une entreprise locale, sous la supervision du Département des technologies de l'information et de la communication, en tant qu'outil numérique innovant destiné à améliorer la prestation de services.

En déclarant l'atelier régional ouvert, le ministre de l'Education des Seychelles, Dr. Justin Valentin, a invoqué notre croyance commune dans la valeur intrinsèque et l'importance de l'EPPE et a propagé un message d'espoir alors que nous perséverons collectivement dans le voyage de l'EPPE de Moscou à Tachkent en passant par Incheon et au-delà.

La cérémonie s'est terminée en apothéose musicale lorsque le nouvel avocat spécial de l'IECD - Institut de catégorie 2 de l'UNESCO, M. Joseph Samy, accompagné par le chœur d'enfants, a interprété la chanson "The Promise" (La promesse). Le thème de cette chanson mélange judicieusement la beauté naturelle des îles avec l'environnement nourricier de l'enfant en développement et le pouvoir de transformation prometteur de l'EPPE.

Les sessions de présentation ont permis d'examiner les systèmes de DPE et d'EAJE dans les pays participants, d'illustrer les pratiques exemplaires et d'identifier les problèmes critiques. L'environnement politique, la formation professionnelle, les approches intégrées, les mesures de contrôle et les technologies émergentes ont été les thèmes récurrents des présentations. Les réactions aux séances plénières ont été encourageantes, les participants reconnaissant le niveau de développement du DPE et de l'EPE dans la région. Plusieurs questions ont été posées sur les mécanismes de soutien permettant de motiver et de conduire des initiatives innovantes.

Peter Wells, responsable de l'enseignement supérieur à l'UNESCO, et Mme Shirley Choppy, directrice générale de l'Institut pour le développement de la petite enfance - Centre de catégorie 2 de l'UNESCO, ont précédé les sessions de discussion par deux présentations. M. Wells a établi un lien entre l'EPPE et l'enseignement supérieur en donnant au corps enseignant les moyens de transformer l'EPPE et d'aborder la question de l'inclusion et des inégalités d'apprentissage en réimaginant les moyens d'établir des liens entre les différents niveaux d'éducation. Mme Choppy a souligné le lien multisectoriel fort qui a contribué à forger un système d'EPPE cohérent aux Seychelles. Stimulés par les deux sessions d'information, des groupes de discussion ont été activés.

Cinq groupes multinationaux ont été constitués afin de refléter les points communs entre les pays. Les groupes ont été guidés dans leurs discussions par les objectifs suivants :

- Identifier les domaines communs pour les actions de suivi
- Partager les bonnes pratiques et les actions innovantes
- Décrire l'assistance et le soutien nécessaires

La discussion a été menée par un président indépendant des Seychelles. Le débat a été très participatif, les idées et les réflexions ont été partagées et les résultats ont été présentés lors d'une séance plénière.



# PROGRÈS

Le Cadre d'action de Tachkent fournit un ensemble clair de domaines stratégiques prioritaires qui devraient être abordés au niveau national pour assurer sa mise en œuvre. Il s'agit notamment d'améliorer les politiques et les cadres juridiques, de renforcer la formation du personnel de l'EPPE, d'assurer la qualité de l'apprentissage précoce, de tenir compte des objectifs de développement durable, d'exploiter les preuves scientifiques et les technologies numériques, d'accroître le financement, d'adopter une approche coordonnée et multisectorielle, et d'améliorer le suivi et l'établissement de rapports. Les progrès réalisés et les bonnes pratiques adoptées dans les États membres pour faire avancer l'agenda de l'EPPE ont été résumés en référence aux engagements fondamentaux de Tachkent pour l'action.

*1. Veiller à l'amélioration et à la mise en œuvre des cadres politiques et juridiques afin de garantir le droit de chaque enfant à des soins inclusifs de qualité et à une éducation préprimaire, en accordant une attention particulière aux enfants les plus défavorisés.*

Les progrès réalisés dans l'élaboration de politiques et de législations mettant l'accent sur la qualité, l'inclusivité et l'enseignement préprimaire pour l'amélioration de l'EPPE/CED ont été clairement démontrés. Des politiques faisant spécifiquement référence aux groupes d'enfants défavorisés ont également été mentionnées.

La plupart des pays ont fait état de leurs politiques nationales et de l'adoption d'une législation pour la protection des enfants (Eswatini, Burundi, Botswana, Rwanda, Seychelles), l'accent étant mis sur l'éducation préprimaire (Maurice, Kenya, Soudan). Dans certains pays, les instruments juridiques sont en cours de révision et de mise à jour. La vision à long terme de Maurice est de modifier la loi ECCA pour l'harmoniser avec d'autres cadres législatifs relatifs à l'EPPE. De même, l'Afrique du Sud a l'intention de revoir "le paysage législatif du DPE pour comprendre les implications d'une législation autonome sur le DPE". Le Kenya est en train de réviser la loi sur l'EPE de 2021 ; le Malawi a révisé les politiques et stratégies nationales intégrées en matière de DPE, et les Seychelles ont élaboré un cadre révisé pour l'EPPE. La politique de soins et d'éducation de la petite enfance (2024) vient d'être approuvée par le gouvernement ougandais. Pour des pays comme la Somalie et la Zambie, l'éducation de la petite enfance fait partie de la politique nationale d'éducation.

Parallèlement, une législation nationale a été adoptée pour l'assurance qualité et les instruments juridiques liés à la réglementation des services de garde d'enfants. Plusieurs pays disposent d'un cadre d'assurance qualité spécifique, comme Djibouti pour le préscolaire, l'Eswatini avec ses "normes et lignes directrices pour la création de centres d'EPPE", le Burundi en fixant des normes minimales pour les établissements préscolaires, les Seychelles en établissant des normes nationales pour les services de garde d'enfants à domicile et dans des centres. L'établissement de normes et la réglementation des services de garde d'enfants doivent rester une nécessité pour le développement du DPE et de l'EPPE.

Le rapport sur la politique et la législation souligne les responsabilités et les intentions des gouvernements des pays membres de faire de l'EPPE et de l'ECD une priorité nationale. Cela témoigne de l'attention accrue portée à l'importance du développement des enfants de 0 à 3 ans et à l'offre d'une éducation préprimaire pour tous. Toutefois, des questions critiques ont été soulevées, notamment la mise à jour, l'examen et la poursuite des travaux d'élaboration des politiques nationales et des structures d'assurance de la qualité.





*2. Renforcer les systèmes d'EPPE, y compris le recrutement, les qualifications et les conditions de travail de l'ensemble du personnel d'EPPE, et améliorer les cadres réglementaires et d'assurance qualité.*

Peu de pays ont fait état de progrès dans leurs efforts pour attirer et recruter des travailleurs et des enseignants de la petite enfance et moins encore pour former des travailleurs de la petite enfance. Parmi eux, plusieurs pays insistent sur les exigences en matière de qualification et d'enregistrement. En Zambie, le gouvernement emploie des éducateurs de la petite enfance titulaires de certificats, de diplômes et de titres en éducation de la petite enfance. Au Botswana, les éducateurs de la petite enfance employés par toutes les écoles publiques sont titulaires d'un diplôme ou d'un titre en rapport avec le développement de la petite enfance. Les Seychelles ont beaucoup progressé dans la professionnalisation des travailleurs de l'enfance et des enseignants de la petite enfance grâce à des programmes de qualification accrédités.

Cependant, les plans et les projets visant à améliorer la capacité des ressources humaines à fournir des services d'EPPE ont été largement évoqués. Des préoccupations ont été exprimées concernant la qualification des enseignants - le niveau était faible (Malawi, Rwanda, Djibouti) ; la formation n'était pas spécialisée (Comores, Eswatini). De même, des plans ont été élaborés pour améliorer la qualification des enseignants (Maurice), développer un programme de diplômes pour l'EPPE (Afrique du Sud), améliorer les conditions de travail des enseignants (Malawi, Maurice), mettre en œuvre le système de service et le processus d'enregistrement des enseignants de l'EPPE (Kenya).

*3. Assurer un apprentissage de qualité pour tous les enfants, notamment en ce qui concerne les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul, ainsi que les aspects socio-émotionnels, afin de faciliter leur développement et leur transition vers l'enseignement primaire formel, en accordant une attention particulière à la langue d'enseignement maternelle.*

D'après la présentation des pays, il s'agit d'un domaine où les réalisations sont considérables. Dans un grand nombre de présentations nationales, il a été fait état de progrès dans les actions d'apprentissage précoce. Des efforts ont été consacrés à l'élaboration du cadre d'apprentissage précoce et du programme d'études pour la petite enfance.

Des examens ou des développements ont été entrepris pour la qualité et la pertinence pédagogique (Eswatini, Djibouti, Maurice, Kenya, Soudan du Sud, Ouganda, Afrique du Sud, Seychelles, Zambie). Plusieurs projets d'étape ont été présentés pour indiquer les progrès accomplis dans la recherche de la qualité dans l'apprentissage précoce, tels que les programmes d'apprentissage précoce pour les 0-3 ans (Seychelles, Afrique du Sud, Kenya) et l'évaluation de la préparation à l'école (Seychelles, Kenya). Des révisions de programmes ont également été entreprises pour introduire l'apprentissage socio-émotionnel (Kenya, Seychelles) et pour soutenir les enseignants (Maurice, Afrique du Sud).

Les pays se sont engagés à mettre à jour les programmes scolaires afin d'adopter l'approche ludique de l'apprentissage précoce. Toutefois, la plupart des adaptations des programmes sont relativement récentes et leur mise en œuvre doit être suivie de près.

4. Veiller à ce que l'EPPE aide les enfants à acquérir les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour relever les défis mondiaux - changement climatique, perte de biodiversité, pandémies, érosion des valeurs démocratiques et des droits de l'homme.

La présentation montre une prise de conscience croissante de la nécessité de programmes pour aborder la question de la citoyenneté mondiale, bien que les progrès dans la mise en œuvre de programmes pertinents aient été plutôt lents. Bien que certaines initiatives soient en cours, les liens avec les programmes d'études devraient être davantage élaborés et l'inclusion dans les activités d'apprentissage devrait être renforcée.

Malgré cela, des projets communautaires spécifiques sont mis en œuvre. Par exemple, "le nouveau projet MEN aux Comores pour promouvoir la santé scolaire, l'éducation dans les situations d'urgence et la réduction des risques lors des catastrophes" et l'adoption de l'approche STEM et de l'apprentissage par projet pour sensibiliser les familles des enfants et les communautés locales comme moyen d'atteindre les objectifs de développement durable (Maurice). Certains pays proposent d'enrichir les programmes existants (Kenya, Sud-Soudan, Botswana et Afrique du Sud) et d'adopter un modèle d'enseignement et d'apprentissage pluridisciplinaire (Eswatini) afin de promouvoir le développement des compétences et des valeurs de la vie courante. Toutefois, un soutien mondial est recherché pour assurer la réussite de ces programmes.

5. S'engager avec la communauté internationale à exploiter les preuves scientifiques et les technologies numériques pour transformer davantage les programmes d'études et la pédagogie et pour développer les compétences dont les enfants ont besoin dans un monde en évolution rapide et de plus en plus numérisé, en l'absence de progrès suffisants en matière de développement durable.

Les pays ont fait preuve d'un grand dynamisme dans l'exploitation des technologies numériques et l'établissement de partenariats scientifiques. Les rapports sur l'utilisation des technologies ont été nombreux et variés dans leur application, et des mesures visant à exploiter les preuves scientifiques ont été lancées dans certains pays. En fait, les pays se sont empressés de faire part de leurs succès dans l'utilisation de la technologie pour l'enseignement et l'apprentissage, comme outil pédagogique et comme système en ligne pour la formation et le partage d'informations.

L'utilisation de dispositifs technologiques pour l'enseignement et l'apprentissage a été mentionnée par de nombreux pays. Le Malawi met en œuvre un enseignement radiophonique interactif par le biais de radios communautaires dans les zones reculées afin d'en garantir l'accès et introduit des tablettes pour soutenir le développement de l'enfant dans les centres d'EPPE. Toutefois, le problème de la distribution subsiste et la collaboration avec des partenaires internationaux est en cours. La Zambie a développé une plateforme de kiosques pour l'EPE. L'Eswatini utilise des vidéos pour l'enseignement et l'apprentissage. Le Botswana développe l'apprentissage en ligne comme méthode d'enseignement standard en matière d'EPPE. Au Sud-Soudan, les TIC sont intégrées dans la formation des enseignants et figurent dans le programme scolaire, malgré la lenteur des progrès, qui s'explique par le manque d'enseignants et d'équipements dans ce domaine.

Les technologies numériques ont été largement appliquées et, dans certains cas, des projets novateurs ont été signalés, comme l'étude pilote sur la robotique dans la petite enfance au Malawi. Il existe également des systèmes en ligne bien établis aux Seychelles et en Afrique du Sud. Grâce à un partenariat scientifique international, les Seychelles ont également mis en place un système de gestion des données pour le développement de la petite enfance et, grâce à une collaboration locale, ont récemment lancé un système d'information sur les allocations de garde d'enfants afin de faciliter la gestion des services de garde d'enfants. En Afrique du Sud, le développement du système d'administration et de rapport sur la petite enfance a été planifié.

Cela montre clairement que les pays reconnaissent l'importance de l'information et du développement scientifique et technologique pour faire progresser l'EPPE. Néanmoins, l'intégration de la technologie dans l'enseignement et l'apprentissage et l'exploitation du savoir-faire technologique pour une gestion efficace du système d'EPPE doivent être renforcées. En ce qui concerne l'exploitation des preuves scientifiques par le biais d'un engagement avec la communauté internationale, les rapports ne sont pas explicites. Il s'agit d'un domaine qui devrait faire l'objet d'une plus grande attention.





*6. Augmenter le financement de l'EPPE à un niveau suffisant pour atteindre la cible 4.2 de l'ODD, en particulier en s'efforçant d'allouer au moins 10 % des dépenses d'éducation à l'enseignement préprimaire, et hiérarchiser et réorienter les dépenses publiques pour l'EPPE de manière à mettre l'accent sur les plus pauvres et les plus défavorisés.*

Les efforts visant à accroître le financement de l'EPPE ont été une préoccupation constante des gouvernements nationaux. Dans le même temps, les rapports indiquent qu'il a fallu se battre pour donner la priorité au financement de l'EPPE et que, dans certains cas, une intervention internationale est jugée nécessaire pour pallier le manque de moyens financiers.

Plusieurs pays, par exemple le Kenya, le Sud-Soudan, l'Ouganda et le Malawi, ont exprimé leur inquiétude quant à l'insuffisance du budget de financement de l'EPPE, en particulier pour l'enseignement préprimaire. La Somalie a même cité un chiffre de moins de 0,02 % comme étant une dépense publique extrêmement faible pour l'EPPE. Toutefois, les gouvernements de plusieurs pays investissent dans l'éducation gratuite : Maurice a récemment introduit un programme d'éducation pré-primaire gratuite ; les écoles publiques du Botswana sont entièrement financées ; au Malawi, une classe pré-primaire a été introduite dans chaque école publique ; aux Seychelles, le financement de l'éducation pré-primaire fait partie de l'allocation gouvernementale pour le secteur de l'éducation. En outre, le gouvernement des Seychelles investit considérablement dans l'EPPE en allouant des fonds à d'autres secteurs, en apportant une aide financière aux services de garde d'enfants et aux parents, et en contribuant au Fonds national d'affectation spéciale pour l'EPPE.

L'augmentation du financement de l'EPPE par le biais d'allocations gouvernementales et d'accords de partenariat nationaux et internationaux figure dans les programmes d'action (Eswatini, Kenya, Sud-Soudan, Ouganda, Botswana, Seychelles, Malawi, Rwanda, Somalie, Afrique du Sud et Zambie). Là encore, les résultats de ces initiatives ne sont pas encore attendus. Il est clair que des efforts de plaidoyer intensifs sont nécessaires pour analyser les modalités de financement et innover en matière de financement de l'EPPE.

*7. Intégrer et renforcer les politiques et stratégies d'EPPE dans des approches pangouvernementales, interministérielles et multisectorielles de la planification et de la budgétisation de l'EPPE, couvrant tous les domaines de l'offre, des services et des programmes d'EPPE de qualité.*

L'étendue des progrès dans ce domaine d'action reste assez limitée. Sur les 16 pays, seul un petit nombre a communiqué des résultats pertinents. Cela n'est pas surprenant étant donné que l'offre d'EPPE fait partie du mandat de différents ministères et que la prestation de services d'EPPE implique divers secteurs et même d'autres organisations. L'adoption d'une approche multisectorielle dans la mise en œuvre de l'EPPE représente donc un défi organisationnel.

La difficulté de mettre en œuvre avec succès une coordination multisectorielle se reflète dans les présentations des pays. Trois pays ont mis en évidence l'existence d'une structure de coordination. Le Botswana affirme que le DPE est mis en œuvre par le biais d'un partenariat interministériel. Le Malawi dispose d'une politique intégrée de DPE datant de 2016. L'île Maurice opère par le biais d'une autorité qui dirige l'action d'EPPE et établit des liens avec d'autres organisations. En Angola, un décret présidentiel prévoit que tous les secteurs travaillent ensemble, tandis que le ministère de l'éducation est habilité à diriger l'EPPE. La Somalie a mis en place un mécanisme de coordination interministérielle de l'EPPE. Les Seychelles se distinguent par l'adoption d'une approche multisectorielle qui implique une collaboration entre les secteurs avec la création de comités techniques sectoriels d'EPPE et d'un comité national de coordination. En outre, depuis 2013, les Seychelles mettent en œuvre des plans d'action nationaux sur deux ans qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

De nombreux pays envisagent ou sont en train de revoir leur approche et leur collaboration multisectorielles. Pour Djibouti, le renouvellement du fonctionnement du comité multisectoriel reste un défi. L'Afrique du Sud a proposé un modèle de prestation de services fondé sur l'importance d'une prestation intégrée de DPE. Le Kenya souhaite développer une politique de développement intégré de l'enfance. La Zambie estime que l'approche multisectorielle doit être renforcée. Le Sud-Soudan en est aux premières étapes de la formation d'un réseau national multisectoriel de développement de la petite enfance. Ces intentions ou propositions semblent indiquer que l'importance d'une approche multisectorielle et pangouvernementale est largement reconnue. Malheureusement, la fonctionnalité des structures, la mise en œuvre des plans et le système de suivi doivent être poursuivis sans relâche avec un engagement à haut niveau.

8. Renforcer les capacités et améliorer les rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'EPPE en vue de la réalisation de la cible 4.2 de l'ODD, en particulier la cible nationale de l'ODD 4 sur l'EPPE, et d'autres indicateurs de l'ODD liés à l'EPPE à l'Institut de statistique de l'UNESCO.

Des efforts sont déployés pour assurer le suivi et l'établissement de rapports sur l'EPPE. Toutefois, les progrès dans la mise en place d'un système de suivi et d'établissement de rapports sont encore assez limités. Les pays ont encore du mal à mettre en place des systèmes de gestion des données spécifiques à l'EPPE.

Certaines initiatives sont actuellement en cours. Quatre pays ont apporté des réponses précises dans ce domaine d'action. Le Malawi et le Kenya relient le rapport sur l'EPPE à leur système de suivi et d'évaluation. L'Afrique du Sud développe un indice spécifique pour le suivi du développement de la petite enfance. Les Seychelles ont développé des indicateurs de santé, d'éducation et sociaux afin de mettre en place un système de gestion des données pour l'EPPE.

L'engagement à améliorer les rapports et à développer des indicateurs pour le suivi de l'EPPE reste un défi important. Certains de ces défis sont d'ordre technique, financier et humain. Les liens avec la communauté internationale peuvent permettre d'aller de l'avant. Néanmoins, il est urgent de développer progressivement des systèmes de gestion des données dans le domaine de l'EPPE pour le diagnostic, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports.



# QUESTIONS CRITIQUES

Dans le cadre de l'agenda mondial de l'éducation 2030, les engagements de Tachkent englobent la nature holistique du développement de l'enfant, les perspectives d'apprentissage tout au long de la vie et le potentiel d'égalisation sociale de l'EPPE. Il est donc nécessaire de transformer l'EPPE en termes de qualité et d'équité, de capacité et de quantité de main-d'œuvre, d'innovation et de robustesse scientifique, d'intégration multisectorielle, de gouvernance et de financement coordonnés. Les questions essentielles qui se sont dégagées de la présentation, des commentaires en plénière et des discussions de groupe ont été résumées :

## *Environnement politique*

Dans de nombreux pays, l'environnement politique n'est pas nécessairement propice à la mise en place de services et de programmes d'EPPE. Des lacunes ont été identifiées lorsque des décisions politiques doivent être prises ou lorsqu'il existe des politiques sans que la législation ne soit promulguée. En outre, l'absence de normes de qualité cohérentes entre les régions géographiques et entre les institutions publiques et privées entraîne des inégalités dans la prestation de services, des programmes non accrédités, une supervision inadéquate et un manque de responsabilité et de pratiques réglementaires. Cela réduit l'efficacité des dispositions en matière d'EPPE, de sorte que de nombreux enfants et parents, et en particulier les mères, sont exclus des avantages des programmes d'EPPE ou sont privés d'un accès de qualité aux services d'EPPE. Il faudrait également des politiques plus rigoureuses en matière de financement de l'EPPE, fondées sur des preuves scientifiques et une budgétisation ciblée. L'élaboration des politiques, les structures législatives, le cadre institutionnel et les mécanismes d'assurance qualité doivent être mis en place pour optimiser les dispositions relatives à l'EPPE.

## *Collaboration multisectorielle*

L'EPPE est encore dispensée par différents ministères, organisations et agences au sein d'un pays. Cette fragmentation a préoccupé de nombreux pays et a eu des répercussions sur la promotion de l'approche holistique de l'EPPE et du développement communautaire. Dans de nombreux pays, la tendance a été de se concentrer sur l'enseignement préscolaire en accordant moins d'attention aux soins prénatals et postnatals, à la nutrition et à la protection sociale. La gouvernance de l'EPPE et du DPE doit être structurée entre les secteurs, les départements et les ministères et étendue à d'autres agences et organisations. Un mécanisme de coordination solide doit être mis en place pour rassembler toutes les parties prenantes. La

collaboration de tous les partenaires en vue d'une vision commune est nécessaire pour mettre en place un système d'EAJE cohérent et favoriser la synergie entre toutes les parties concernées. Un plan d'action national peut unifier et guider la collaboration multi-agences.

## *Enseignement et apprentissage*

L'importance des expériences d'apprentissage précoce des enfants est de plus en plus évidente et reconnue. De nombreux pays sont en train de revoir leurs programmes d'apprentissage précoce en mettant l'accent sur le jeu et en répondant aux besoins des groupes défavorisés. Il est nécessaire de revoir ou de concevoir des programmes d'apprentissage précoce complets, assortis d'un cadre d'évaluation, afin de soutenir et d'orienter l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'apprentissage précoce.

D'autre part, la quantité et la capacité des enseignants et des travailleurs de la petite enfance constituent un problème persistant dans le développement de l'EPPE. Le recrutement, les qualifications et les conditions de travail du personnel de l'EPPE ont posé des problèmes. Des stratégies de ressources humaines plus étendues doivent être mises en œuvre pour former, retenir et valoriser les travailleurs et les enseignants de la petite enfance.

En outre, les ressources limitées ont constitué un obstacle majeur à la création d'un environnement propice à l'apprentissage précoce. Le manque d'infrastructures, la répartition inéquitable des ressources entre les établissements publics et privés et le manque d'engagement de la communauté ont entravé la conception d'un environnement d'apprentissage adapté, riche et stimulant. Le défi consiste à accroître les investissements en liant l'EPPE à la planification économique nationale et en créant des plans financiers multisectoriels solides.

## *Suivi et rapports*

Pour maintenir ou améliorer les dispositions en matière d'EPPE, un suivi constant et une évaluation périodique sont nécessaires. L'utilisation des données pour fixer des niveaux de référence, évaluer les projets, communiquer des informations importantes sur la situation, mesurer l'efficacité des services et des programmes, développer des indicateurs de qualité a été, dans l'ensemble, inadéquate. Il convient d'envisager la mise en place d'un système statistique solide pour la gestion des données.



# CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Dans le décorum de l'édition inaugurale du magazine d'information de l'Institut de catégorie 2, du clip vidéo sur les réalisations de l'Institut et de la chanson thème "The Promise", la session de clôture de l'atelier a été caractérisée par des messages rétrospectifs et prospectifs.

Andre Leste, consultant en éducation, a présenté un projet de cadre d'action qui retrace le travail accompli jusqu'à présent et indique la voie à suivre. Il est basé sur les progrès réalisés et les bonnes pratiques adoptées dans les Etats membres pour faire avancer l'agenda de l'EPPE. Il aborde les domaines d'action de la Déclaration de Tachkent :

- Amélioration et mise en œuvre des cadres politiques et juridiques
- Renforcement des systèmes d'EPPE, y compris le recrutement, les qualifications et les conditions de travail de l'ensemble du personnel d'EPPE
- Un apprentissage de qualité pour tous les enfants, y compris les compétences de base en lecture, en écriture et en calcul et les compétences socio-émotionnelles
- Le développement de compétences et de valeurs pour la citoyenneté mondiale
- Exploiter les preuves scientifiques et les technologies numériques
- Accroître le financement de la PEPE
- Renforcer l'approche pangouvernementale et multisectorielle
- Améliorer la capacité de suivi et d'établissement de rapports

Certains des domaines ou défis critiques ont également été décrits, tels que l'environnement politique et les structures législatives, le système multisectoriel et l'approche collaborative, les normes réglementaires et l'assurance qualité, le suivi et l'évaluation, l'apprentissage précoce et le cadre d'évaluation, les ressources et les investissements, les capacités des ressources humaines et les conditions de travail, la planification de l'action et la fourniture de services.

Il a exhorté les participants à l'atelier à affirmer leur accord collectif sur les plans et actions de suivi du cadre. Il s'agit notamment de

- Réaffirmer l'engagement national et international en faveur de l'EPPE
- Renforcer la participation équitable et l'accès de qualité
- Augmenter les investissements dans la PEPE
- Révision du cadre des programmes d'études
- Mettre en place un système de gestion des données pour l'EPPE
- Coopérer et collaborer avec les partenaires

Le Dr Leste a également assuré les participants que l'Institut pour le développement de la petite enfance, en tant que centre de catégorie 2 de l'UNESCO, fournira un soutien et une assistance technique continus aux pays partenaires, et suivra la mise en œuvre des plans et des projets d'EPPE.

M. Mamadou Lamine Sow, Chef de l'éducation, Bureau régional pour l'éducation en Asie, a salué la Conférence mondiale sur l'EPPE, rappelé les engagements de Tachkent pour l'action, les stratégies clés du partenariat mondial pour la petite enfance, et insisté à nouveau sur l'objectif de développement durable qui y est associé. Il a salué le statut de catégorie 2 de l'UNESCO de l'IECD et son rôle dans la promotion de l'EPPE, et a souligné les priorités stratégiques de l'IECD pour créer un environnement favorable, assurer la mise en œuvre, garantir la qualité et faciliter la coordination.





Ensuite, M. Mamadou Lamine Sow a précisé le rôle de soutien de l'UNESCO. Il s'agit de l'assistance technique telle que le renforcement des capacités, l'appui technique, l'élaboration de cadres, l'utilisation d'outils, l'échange de connaissances, la mise en œuvre des ressources du BIE, l'élaboration du curriculum. De plus, il a exprimé l'engagement de l'UNESCO à renforcer le suivi de l'EPPE en cartographiant les outils de collecte de données, en élaborant des indicateurs, en développant un cadre pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre de la Déclaration de Tachkent et de la Stratégie de partenariat mondial, et en entreprenant un recueil en ligne des pratiques prometteuses en matière d'EPPE.

Après avoir rappelé l'engagement de Tachkent, M. Lamine Sow a exprimé la satisfaction de l'UNESCO quant aux résultats de l'atelier, qui a permis d'identifier les domaines prioritaires, les domaines communs pour les actions de suivi et l'assistance nécessaire. Il a exhorté les représentants de chaque pays à documenter, mettre en œuvre et partager les bonnes pratiques et les approches innovantes. Il a également encouragé l'apprentissage par les pairs et conseillé aux participants de plaider en faveur de l'EPPE et de rendre compte du respect des engagements pris.

Mmantsetsa Marope, Présidente du Conseil d'administration de l'IECD - Institut de catégorie 2 de l'UNESCO, a concentré son discours de clôture sur le thème de la multisectorialité de l'EPPE et de l'EDEC. Elle a décrit l'atelier comme un événement multilatéral et un effort transnational. Elle a félicité les Seychelles pour leur pratique de la multisectorialité et a souhaité que les pays participants soient davantage représentés par secteur afin de contribuer au concept holistique de la protection et du développement de la petite enfance.

Le Dr Marope a mis en garde contre le fait que l'UNESCO se concentre exclusivement sur l'éducation. Cela réduit le pouvoir de l'ECCD en tant qu'entité multisectorielle, ainsi que la complexité et l'importance des actions de collaboration. L'approche multisectorielle incite à la collaboration, encourage les efforts comparatifs et parfois compétitifs, comme l'a démontré l'atelier. Elle a salué le contexte de mise en réseau et d'apprentissage par les pairs de l'atelier. Toutefois, elle a admis qu'une grande partie des délibérations de l'atelier manquait de rigueur analytique, les pays ayant tendance à décrire leurs actions et leurs bonnes pratiques, ce qui donne certes une image positive, mais ne permet pas de prouver les résultats obtenus. Elle a déclaré que la protection et le développement de la petite enfance touchaient tous les secteurs de l'activité humaine et qu'il fallait donc adopter une approche équilibrée pour que chaque enfant reçoive le meilleur de chaque secteur. Afin de ne pas perpétuer les préjugés stéréotypés sur l'éducation, elle suggère que lors du prochain atelier, au moins quatre ou cinq secteurs de chaque pays soient représentés.

Le Dr Marope a démystifié le défi que représente l'élaboration d'une politique multisectorielle et, en prenant l'exemple des Seychelles, a exhorté les participants à s'inspirer de la méthodologie introspective, critique et analytique des Seychelles, en s'appuyant fortement sur les capacités locales plutôt que sur une dépendance excessive à l'égard des partenaires d'aide extérieurs. Elle a conclu en encourageant les participants à transformer leurs défis en réalisations pour en rendre compte lors du prochain atelier et leur a conseillé de s'approprier le Centre de catégorie 2 de l'IECD et de l'UNESCO au niveau international.



## CONCLUSION

L'atelier régional a permis aux États membres d'examiner les progrès accomplis en matière d'EPPE/CED conformément à la déclaration de Tachkent et de s'engager activement dans la discussion sur les éléments essentiels pour accélérer le développement.

Les résultats généraux indiquent que la mise en œuvre de la déclaration de Tachkent a connu un élan important, mais qu'il reste des problèmes critiques à résoudre. La plupart des pays ont fait état de progrès dans la mise en œuvre des politiques et des cadres juridiques, bien que des travaux supplémentaires aient été définis. Cependant, malgré des efforts persistants pour améliorer la capacité du personnel de l'EPPE, la nécessité de recruter et de former des enseignants de la petite enfance et des travailleurs de la petite enfance reste une priorité nationale. Dans l'ensemble, la révision et l'adaptation des programmes d'études en vue d'améliorer la qualité de l'apprentissage en mettant l'accent sur l'approche ludique ont été couronnées de succès.

D'autre part, les variations entre les pays dans les différents programmes et projets associés au développement des compétences et des valeurs pour la citoyenneté mondiale soulignent la nécessité de programmes ciblés et de structures de soutien plus solides. Les points de vue dominants sur le financement indiquent une limitation considérable des progrès réalisés : Il a été recommandé d'innover dans le financement de l'EPPE. En outre, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer la cohérence de la gouvernance de l'EPPE et mettre en place des systèmes de données pour le suivi et l'établissement de rapports. Bien que l'examen des progrès ne soit pas exhaustif, il fournit des informations utiles sur l'état actuel du système d'EPPE dans les pays participants et indique les actions futures à entreprendre pour honorer la déclaration de Tachkent.

Un cadre d'action a été élaboré pour tracer la voie à suivre. Il se fonde sur les progrès réalisés et les bonnes pratiques adoptées par les États membres pour respecter les engagements de Tachkent. Il souligne les principaux défis, fixe le programme d'action et identifie les structures de soutien convenues collectivement pour l'amélioration de la mise en œuvre de la protection et de l'éducation de la petite enfance. Bien que cet examen ait lieu moins de deux ans après la déclaration de Tachkent, il fait avancer les travaux en cours pour le renforcement et la poursuite du développement de l'EPPE/CED.



**POINTS FORTS DE L'ATELIER**



Une publication par l'Institut pour le développement de la petite enfance / Institut de catégorie 2 de l'UNESCO

**OCTOBRE, 2024**

1st Floor, Fairview House  
Josephine Cafrine Road,  
Ile Perseverance, Mahe, Seychelles



@iecdseychelles

+2484286565

[www.iecd.gov.sc](http://www.iecd.gov.sc)

[ceooffice@iecd.gov.sc](mailto:ceooffice@iecd.gov.sc)

© Tous droits réservés IECD